

Le Fifca 2027 se déroulera début mars au cinéma de la Cité à Angoulême et entièrement en salle de cinéma. Les films sont sélectionnés par un comité de programmation.

Le film doit avoir une durée maximale de 30 minutes et 00 seconde, générique compris.

Le film doit avoir des sous-titres français si la langue des dialogues n'est pas le français.

Le film ne doit pas avoir été diffusé avant 2026.

Le film ne doit pas nous avoir été déjà envoyé.

Le film doit être envoyé dans sa version définitive, prêt à diffuser, générique compris.

Le film pourra être sélectionné en compétition jeune public.

Le film ne doit contenir aucune source d'images ou de sons appartenant à un tiers et sans autorisation d'utilisation. Le festival ne pourra pas être tenu responsable.

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation du comité organisateur souverain et en dernier ressort aux Tribunaux d'Angoulême.

L'envoi de la candidature entraîne l'acceptation pure et simple de la totalité du présent règlement.

L'envoi de la candidature vous permet d'obtenir une accréditation offerte pour le Fifca 2027 sur demande à l'adresse appel@filmcourtangouleme.com avant le 15 février 2027.

Si votre film est sélectionné, vous nous autorisez à le diffuser pendant le Fifca 2027, gratuitement. Et lors d'éventuelles reprises de palmarès, pour 50€ TTC par diffusion.

Si votre film est sélectionné, nous vous contacterons avant le 1er février 2027.

Un forfait sera attribué à l'équipe du film pour faciliter sa venue au festival.

The FIFCA 2027 will take place in early March at Cinéma de la Cité in Angoulême and will be held entirely in movie theater. Films are selected by a programming committee.

The film must have a maximum running time of 30 minutes and 00 seconds, including credits.

The film must include French subtitles if the dialogue language is not French.

The film must not have been publicly screened before 2026.

The film must not have been previously submitted to us.

The film must be submitted in its final version, ready for screening, including credits.

The film may be selected for the Youth Audience Competition.

The film must not contain any image or sound material owned by a third party without the appropriate authorization for use. The festival cannot be held liable in this regard.

Any dispute arising from the interpretation or application of these regulations shall be expressly submitted to the sole discretion of the organizing committee and, ultimately, to the Courts of Angoulême.

Submitting an entry constitutes full and unconditional acceptance of these regulations.

Submitting an entry entitles you to receive a complimentary accreditation for FIFCA 2027 upon request sent to appel@filmcourtangouleme.com before February 15, 2027.

If your film is selected, you authorize us to screen it during FIFCA 2027 free of charge. In the event of subsequent award-winning film showcases, a fee of €50 (VAT included) will be paid per screening.

If your film is selected, we will contact you before February 1, 2027.

A travel grant will be provided to the film team to facilitate their attendance at the festival.